



Un habitant sur cinq réside dans un territoire où la pratique sportive est développée

En Bourgogne-Franche-Comté, 7 700 clubs sportifs offrent la possibilité aux habitants de pratiquer une grande variété d'activités comme le football, l'équitation, le tennis ou encore le handball. Avec 640 200 licences délivrées dans la région en 2018, la pratique sportive en club est légèrement inférieure à la moyenne nationale. Les hommes et les plus de 30 ans s'y licencient moins. En revanche, les jeunes femmes y adhèrent davantage.

L'offre et la pratique sportive en club sont diverses au sein des intercommunalités de la région. Dans un tiers d'entre elles, le nombre de licences, de clubs et l'offre d'équipements publics y sont importants. Elles sont situées plutôt à l'est de la région et hébergent environ 20 % de la population régionale. Le diagnostic est un peu moins favorable pour un autre tiers des intercommunalités, celles liées aux grandes villes de la région, où la pratique sportive licenciée est plus faible. Le dernier tiers des intercommunalités est quant à lui confronté à un déficit de clubs et/ou d'équipements publics.

Hugo Andrieu, David Brion, Benoit Leseur, Bénédicte Piffaut (Insee), Pierre-Stéphane Lèbre (DRDJSCS)

En Bourgogne-Franche-Comté, 640 200 licences sportives ont été délivrées dans près de 7 700 clubs en 2018. Le sport sous licence ne représente qu'une partie de la pratique sportive de la population. En effet, de nombreuses activités comme la randonnée, le jogging et le cyclisme peuvent s'exercer sans pour autant se licencier à un club.

La prise de licence est moins fréquente dans la région, avec 2 277 licences pour 10 000 habitants contre 2 355 en moyenne en France métropolitaine. La Bourgogne-Franche-Comté se positionne sur ce plan au 9^e rang des 13 régions de l'Hexagone (figure 1). Elle présenterait un déficit de 13 100 licences, soit 2,1 % en moins par rapport au niveau national, c'est-à-dire par rapport à une situation théorique dite « attendue » (*Définitions et Méthodologie*). Les acteurs publics se sont engagés à promouvoir le sport, notamment là où il est relativement peu pratiqué. En effet, il est un levier pour améliorer la santé et favoriser l'insertion sociale.

1 Moins de licences en club sportif qu'en moyenne en France

Nombre de licences par fédération

	Bourgogne-Franche-Comté			France métropolitaine
	Nombre de licences (milliers)	Nombre de licences pour 10 000 habitants la région*	Rang de la région*	Nombre de licences pour 10 000 habitants
FF de football	95,9	341	5	315
FF d'équitation	29,7	106	4	95
FF de tennis	29,5	105	13	149
FF de handball**	27,6	98	4	82
FF de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées	23,7	84	5	83
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	19,6	70	6	75
FF de basketball	16,9	60	10	79
FF de natation	12,0	43	5	40
FF de la randonnée pédestre	11,6	41	7	37
FF d'athlétisme	10,9	39	13	46
FF de ski	5,5	20	3	16
Fédérations scolaires et universitaires	113,5	404	8	415
Autres fédérations	243,8	866		923
Ensemble des fédérations	640,2	2 277	9	2 355

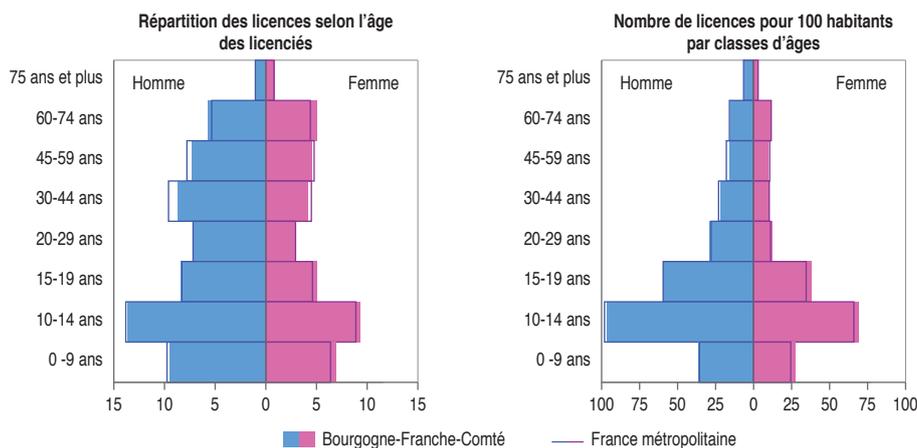
FF = Fédération Française

* Parmi les 13 régions métropolitaines

** Données 2017

Sources : Injep et Medes, Recensement des licences sportives 2018 - Insee, Recensement de la population 2017

2 Une pratique sportive licenciée plus féminine en Bourgogne-Franche-Comté qu'en France métropolitaine



L'unité statistique de ces pyramides est le nombre de licences. Elle n'est pas équivalente au nombre de licenciés, une personne pouvant avoir plusieurs licences.

Sources : Injep et Medes, Recensement des licences sportives 2016 - Insee, Recensement de la population 2016

Malgré de nombreux clubs, une pratique sportive licenciée un peu en retrait

Dans une région au maillage de population diffus, de nombreux clubs sont nécessaires pour couvrir les besoins. La Bourgogne-Franche-Comté dispose ainsi d'un tissu dense de clubs : 28 pour 10 000 habitants, contre 25 en moyenne en France métropolitaine. Elle se situe au 5^e rang des 13 régions métropolitaines.

La propension à se licencier dans la région est sensiblement supérieure chez les 15 à 19 ans, + 1,9 % par rapport à l'attendu, alors qu'elle est inférieure après 30 ans (-9,2 %). Si la prise de licences est davantage le fait des hommes, 61 % des licences sont masculines, ils sont proportionnellement moins licenciés qu'au niveau national : leur nombre est inférieur de 4,9 % à celui attendu.

Des jeunes femmes plus licenciées

Le sport au féminin bénéficie d'une politique volontariste des acteurs publics qui veillent à la mixité des équipements sportifs lors de leur financement, notamment des vestiaires et sanitaires, et garantissent ainsi un égal accès des femmes et des hommes. D'autres actions favorisantes sont menées comme le concours annuel « femmes et sports ».

Ainsi les licences délivrées aux femmes sont plus nombreuses dans la région qu'en France (figure 2), 39 % contre 37 %, et c'est 2,2 % de plus qu'attendu. Ce sont les jeunes femmes, de moins de 30 ans, qui expliquent la surreprésentation : le nombre de licences est supérieur de 6 % au niveau attendu pour les moins de 9 ans et 7 % pour les 20 à 29 ans.

À l'inverse, les femmes de 30 ans ou plus se licencient beaucoup moins que dans le reste de la France. Les licences pour les femmes de 45 à 59 ans sont inférieures de 9 % au niveau attendu, ce qui représente un déficit d'environ 7 400 licences. Il en va de

même pour les femmes de 75 ans et plus, dont le nombre de licences est inférieur de 7 % au niveau attendu, soit 1 000 licences manquantes.

L'entrée dans la vie active freine la prise de licence en club sportif

Globalement, une moindre propension à se licencier à un club sportif s'observe dès 20 ans quel que soit le sexe. L'entrée dans la vie active semble représenter un frein, tout comme la maternité pour les femmes. On compte 38 licences pour 100 femmes de 15 à 19 ans, puis 12 pour celles de 20 à 29 ans et seulement 10 pour les 30 à 44 ans. Cette baisse s'observe aussi, mais dans une moindre mesure, chez les hommes, avec 60 licences pour 100 hommes de 15 à 19 ans, 30 licences pour les 20 à 29 ans et 22 pour ceux âgés de 30 à 44 ans.

Alors que la crise sanitaire de la Covid-19 touche le pays et que la sédentarité gagne du terrain, le développement du sport à l'école constitue un véritable enjeu de santé, d'épanouissement, d'égalité pour les élèves. Le label Générations 2024 pour les établissements scolaires, par exemple, vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

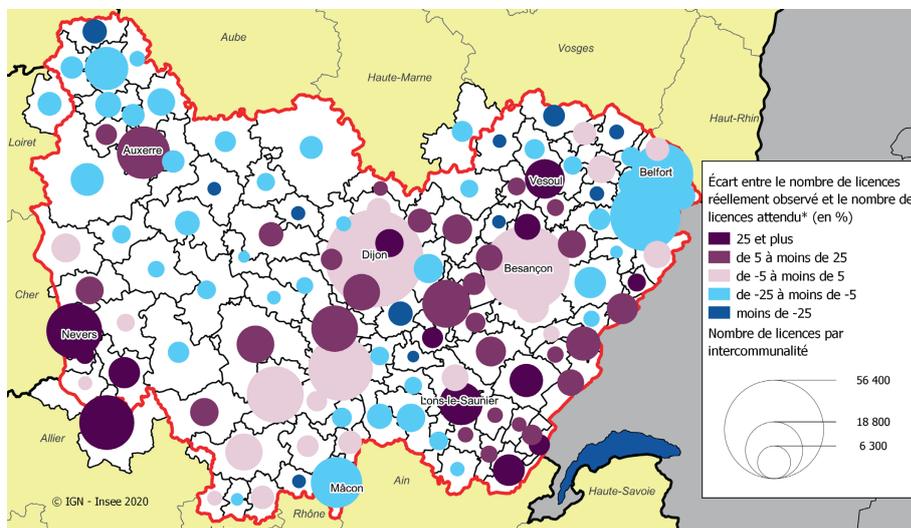
D'ailleurs, les jeunes de moins de 30 ans se licencient dans les associations sportives des fédérations scolaires et universitaires réservées aux élèves et étudiants. Le coût des licences y est plus faible. Les jeunes souscrivent également des licences dans les fédérations unisports olympiques. Ces dernières licencient trois quarts des jeunes de 10 à 14 ans, la classe d'âge la plus licenciée. Les fédérations multisports et affinitaires (*Définitions et Méthodologie*), et unisport non olympiques ont des licenciés de tous âges et attirent davantage les plus âgés. La randonnée est bien implantée dans la région avec 41 licences pour 10 000 habitants contre 36 en moyenne en France. Les trois Parcs naturels régionaux, les 20 réserves naturelles, et les 18 000 km de chemins pédestres balisés qu'offre la région, constituent des atouts pour la pratique de la randonnée.

Une offre de sport plus limitée en milieu rural qui profite au football et à l'équitation

Des fédérations olympiques comme le football, l'équitation, le tennis et le handball sont les plus populaires. Elles concentrent à elles seules un tiers des licences hors scolaires ou universitaires de la région. En outre, le football et l'équitation accueillent en club proportionnellement davantage de sportifs qu'au niveau national, avec respectivement

3 Plus de licences « qu'attendu » dans l'est de la région et le sud de la Nièvre

Nombre de licences par intercommunalité et écart avec le nombre attendu si la population souscrivait, à âge et sexe donnés, à une licence sportive dans les mêmes proportions qu'au niveau national*



* voir *Définitions et Méthodologie*

Sources : Injep et Medes, Recensement des licences sportives 2016 - Insee, Recensement de la population 2016

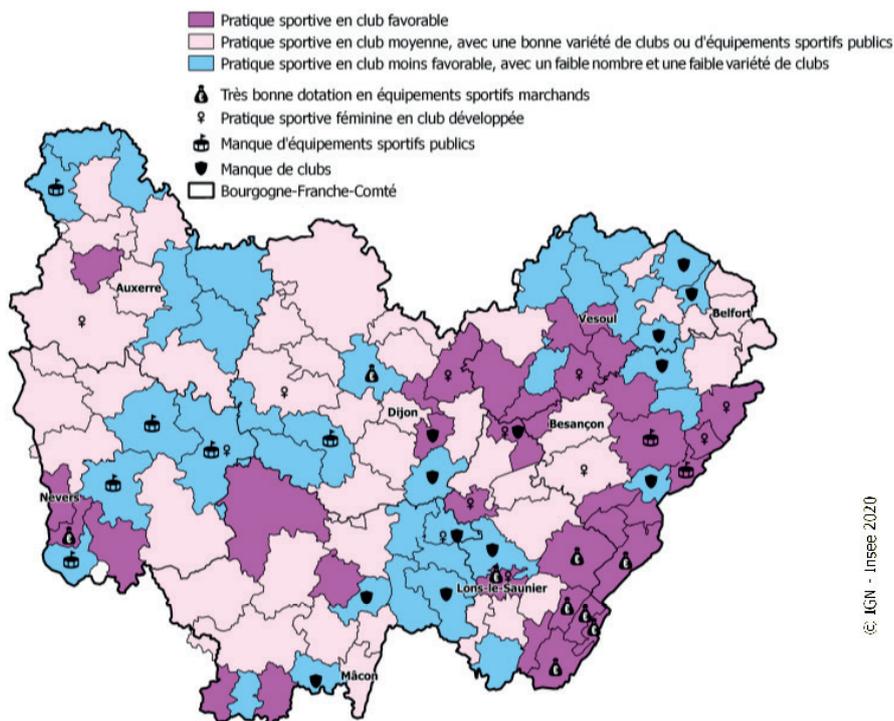
341 et 106 licences pour 10 000 habitants contre 315 et 95.

Grâce à ses 800 clubs, le football est très bien implanté. Il enregistre 7 % de licences de plus qu'attendu et même 28 % de plus chez les jeunes de 20 à 29 ans. Il profite de la dimension rurale de la région. Dans les petites communes, les activités sportives proposées ne peuvent être très variées, et le football constitue souvent la seule possibilité de pratiquer un sport licencié. De nombreuses communes veulent avoir leur propre club. Près de 1 700 terrains de grands jeux sont disséminés sur le territoire régional, soit 5,8 terrains pour 10 000 habitants contre 3,9 en France métropolitaine. Le football est un sport majoritairement pratiqué par les hommes puisqu'ils représentent 91 % des licenciés. Cependant les femmes de la région sont davantage licenciées dans ce sport qu'en moyenne nationale : 25 % de licences supplémentaires par rapport au niveau attendu. L'équitation est également très pratiquée. Les 500 clubs d'équitation, en Bourgogne-Franche-Comté, génèrent 10 % de licences de plus qu'attendu. C'est particulièrement vrai pour les jeunes de 20 à 29 ans (+ 25 %), les 30 à 44 ans (+ 23 %) et les 75 ans et plus (+ 23 %). C'est un sport particulièrement plébiscité par les femmes, avec plus de 8 licences féminines sur 10.

D'autres sports attirent davantage de licenciés dans la région : le handball, la natation, la randonnée pédestre ou encore le ski grâce aux atouts du massif du Jura. En revanche, c'est l'inverse pour la gymnastique volontaire, le basketball et l'athlétisme, moins pratiqués en Bourgogne-Franche-Comté. Il en va de même pour le tennis qui recense 25 % de licences en moins par rapport au nombre attendu, et ce

4 Pratique sportive moins favorable à l'ouest de la Bourgogne-Franche-Comté

Caractérisation des intercommunalités* en fonction de la fréquence de la pratique sportive en club et des caractéristiques la facilitant



* voir Définitions et Méthodologie

Sources : Injep et Medes, Recensement des licences sportives 2016 - Insee, Recensement de la population 2016 et Répertoire des entreprises et des établissements 2017 - Ministère des Sports, Recensement des équipements sportifs 2018

© IGN - Insee 2020

malgré les 360 clubs et une plus forte présence de terrains dans la région : 3,3 courts pour 10 000 habitants contre 2,8 au niveau national.

Des clubs fragilisés par leur petite taille

En Bourgogne-Franche-Comté, les clubs sportifs sont de plus petite taille : ils comptent en moyenne 80 licenciés contre 94 en France métropolitaine. C'est particulièrement vrai

dans la Nièvre et l'Yonne avec 66 licenciés par club. Les clubs de taille modeste, souvent constitués sous forme d'association, doivent disposer de ressources suffisantes pour faire prospérer leurs activités. Ils sont également confrontés à la problématique de trouver et de fidéliser des bénévoles capables de s'investir dans sa gestion ou son encadrement. Pour les sports collectifs, ils peuvent rencontrer

Moins de services marchands liés au sport en Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 2 000 établissements de services marchands liés à la pratique sportive en 2017 (*Définitions et Méthodologie*), soit 7 pour 10 000 habitants contre 10 au niveau national. Ils participent à l'offre sportive, en regroupant des activités comme l'enseignement d'activités sportives, l'exploitation d'installations destinées à accueillir des manifestations sportives, l'activité des clubs de sports, des centres de culture physique, celle liée à des événements sportifs ou récréatifs. Dans la région, l'enseignement est l'activité principale de sept établissements sur dix et l'entreprise individuelle est la forme juridique la plus souvent choisie (8 établissements sur 10).

Cette offre sportive marchande se concentre dans les agglomérations : un tiers des établissements sont situés dans les cinq plus grandes intercommunalités de la région.

Néanmoins, d'autres intercommunalités disposent parfois d'une offre importante. C'est le cas le long de la frontière suisse dans les stations jurassiennes où de nombreux entrepreneurs individuels enseignent le ski. L'offre en services sportifs marchands y est la plus forte de la région, de 20 à 135 établissements pour 10 000 habitants selon l'intercommunalité contre 7 dans la région. C'est aussi le cas près des circuits automobiles de Magny-Cours au sud de Nevers et de Prenoys au nord-ouest de Dijon. Les clubs et centres de culture physique et de musculation sont surtout implantés dans les grandes agglomérations : près de 70 % des 140 établissements de Bourgogne-Franche-Comté sont situés dans les 11 plus grandes d'entre elles. Ils participent fortement à l'offre sportive marchande, en particulier dans les intercommunalités de Dijon et Besançon qui comptent 8 établissements pour 10 000 habitants.

Une majorité d'entrepreneurs individuels dans l'enseignement d'activités sportives

Nombre d'établissements des services marchands du sport par activité

	Emplois en Bourgogne-Franche-Comté		Établissements en Bourgogne-Franche-Comté			Établissements en France métropolitaine
	Nombre de Salariés	Nombre de Non salariés	Nombre	Part d'entreprises Individuelles (%)	Nombre pour 10 000 habitants	Nombre pour 10 000 habitants
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	180	1 270	1 400	93	5,0	7,6
Gestion d'installations sportives	440	40	130	15	0,4	0,5
Activités de clubs de sports	410	30	60	46	0,2	0,3
Activités des centres de culture physique	240	50	140	5	0,5	0,5
Autres activités liées au sport	110	190	270	77	0,9	1,5
Ensemble	1 380	1 580	2 000	79	7,0	10,4

Source : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements au 1^{er} janvier 2017 et Base des non salariés 2017

davantage de difficultés à constituer des équipes avec le nombre de pratiquants requis. Cette situation peut pousser certains à rechercher des ententes, voire à fusionner ; encore faut-il pouvoir trouver d'autres clubs ayant les mêmes aspirations dans un rayon assez proche.

La pratique sportive en club plus développée dans la moitié est de la région et au sud de la Nièvre

La plupart des licences sont souscrites dans les grandes agglomérations (figure 3). Pour autant, la pratique sportive en club est, pour les habitants, davantage développée dans des intercommunalités moins peuplées, notamment dans le sud de la Nièvre et dans la moitié est de la région, en particulier sur une bande allant de Lons-le-Saunier aux portes du Haut-Doubs. À l'inverse, la pratique sportive licenciée est moins répandue en Saône-et-Loire, dans l'Yonne et le Morvan. Elle est également en retrait dans le nord-est de la région, dans une grande partie de la Haute-Saône et à Belfort-Montbéliard.

La pratique sportive en club est ainsi plus ou moins fréquente en Bourgogne-Franche-Comté, et les 119 intercommunalités, que compte la région, ne disposent pas des mêmes atouts pour la favoriser.

Le premier tiers des intercommunalités propose ainsi une bonne variété d'équipements

sportifs et de clubs rapidement accessibles ainsi qu'une population davantage licenciée (figure 4). Plus de 20 % de la population de la région habite sur ces territoires en situation de « **pratique sportive en club favorable** ». Les trois quarts de ces intercommunalités sont situées dans la partie est de la région et au sud de la Nièvre.

La bande frontalière est bien dotée en services sportifs marchands, en lien avec les activités liées aux sports d'hiver (Encadré). Au sud de la Nièvre, la communauté de communes Loire et Allier compte de nombreuses adhésions en clubs sportifs : 2 780 licences pour 10 000 habitants. L'équitation explique en partie ce positionnement, les fédérations scolaires y sont également très présentes.

Parmi ces intercommunalités en situation favorable, quelques-unes se caractérisent par une pratique sportive des femmes très élevée en club. Elles sont plutôt situées dans le Jura et le Doubs. Ainsi, les licences féminines sont particulièrement importantes à Lons-le-Saunier, en lien avec une très forte adhésion en club de manière générale (3 200 licences pour 10 000 habitants) et une offre d'équipements sportifs marchands importante.

Près de 65 % de la population régionale habite dans un autre tiers des intercommunalités, qui se caractérise par une « **pratique sportive en club moyenne avec une bonne variété de clubs ou d'équipements sportifs publics** ».

On y retrouve les grandes villes de la région, des préfectures et sous-préfectures ainsi que des intercommunalités de plus petite taille, située à l'ouest de la région. Les licences y sont relativement moins nombreuses malgré la présence d'une grande diversité de clubs ou d'équipements. Ceux-ci bénéficient également aux habitants des couronnes périurbaines.

Une pratique sportive en club moins favorable dans des intercommunalités peu denses

Le dernier tiers des intercommunalités dispose d'un faible nombre de clubs et/ou d'équipements publics. Cette offre plus limitée s'accompagne d'une faible propension de la population à se licencier dans un club sportif. Environ 15 % des habitants de la région résident dans ces communautés de communes. Ce sont souvent des territoires de moindre densité, avec des temps d'accès aux équipements sportifs plus longs. Dans la Nièvre, les équipements publics sont relativement moins nombreux.

C'est également vrai en Saône-et-Loire et dans le nord-est de la région.

L'intercommunalité des Hauts du Val de Saône située au nord de Vesoul dispose ainsi d'un nombre de licenciés particulièrement faible : 1 250 pour 10 000 habitants.

Dans ces intercommunalités, la variété des sports proposée est plus restreinte. ■

Définitions et Méthodologie

Une **fédération sportive** est une union d'associations sportives. Il en existe de plusieurs types :

- des fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline. Elles sont qualifiées « d'olympiques » si leur discipline figure au programme des Jeux olympiques. Sinon, elles sont considérées comme « non olympiques »,

- des fédérations multisports permettent de pratiquer différents sports sous la même licence, 3 sous-ensembles se distinguent : des fédérations affinitaires visent une pratique selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (Union française des œuvres laïques d'éducation physique, Fédération sportive et culturelle de France...) ; des fédérations agréées sport et handicap et des fédérations scolaires et universitaires.

Cette publication analyse le **nombre de licences sportives**. Néanmoins, une seule et même personne peut choisir de pratiquer plusieurs sports et donc souscrire à plusieurs licences. Les bases de données actuellement à disposition ne permettent pas de faire cette distinction.

Sur un territoire donné, le **nombre de licences attendu** est calculé en appliquant les proportions de licenciés par sexe et par âge observés au niveau national à la structure de la population du territoire. Il s'agit ainsi d'un nombre de licences auquel on aurait pu s'attendre dans le territoire si sa population adhérait à une licence sportive dans les mêmes proportions que ce que l'on observe au niveau national pour une population d'âge et de sexe comparable.

La **caractérisation des intercommunalités** de Bourgogne-Franche-Comté a été réalisée en tenant compte de la propension de la population à se licencier dans un club sportif, des temps d'accès aux équipements sportifs, et de la variété et présence de clubs et d'équipements sportifs. Les équipements sportifs considérés ont été regroupés en deux « bouquets » : le premier concerne les équipements publics (les piscines, les gymnases et salles multisports, les terrains de grands jeux, les équipements extérieurs en accès libre, les espaces, sites et itinéraires de sports de nature), le second recense **les services sportifs marchands liés au sport** correspondant aux activités liées au sport (code NAF 93.1) et l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (code NAF 85.51Z).

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier

CS 11997

25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :

Moïse Mayo

Rédactrice en chef :

Marie Léger

Mise en page :

STDI

Crédits photos :

CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : décembre 2020

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Andrieu A., Leseur B., « Animation et sport en Bourgogne-Franche-Comté : des conditions d'emploi qui incitent à la multi-activité », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 63, novembre 2019.
- « Les chiffres-clés du sport en Bourgogne-Franche-Comté - 2018 », DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté, février 2019.
- « Atlas national des fédérations sportives – Édition 2019 », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), juin 2019.
- Gleizes F., Pénicaud E., « Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent », *Insee Première* n° 1675, novembre 2017.

